

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2021

Date de convocation : 29/03/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 9

votants : 13

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, C. PICAUD.

Absents excusés : A. BOBOWSKI, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT, P. MARSON

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à M.A. DUPUIS, M. DEVANNEAUX donne procuration à M.J. LENS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : C. FORMONT

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/03/2020

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte-rendu leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de ce compte-rendu.

Le compte rendu du 02/03/2021 est approuvé par 8 voix pour dont 1 procuration et 5 voix contre dont 3 procurations, celles de Monsieur DEGAUCHY, Monsieur DEVANNEAUX, Mesdames LENS, LOIFERT et MARSON.

Le compte rendu de cette séance appelle une observation de Monsieur DEGAUCHY qui explique qu'il est contre l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour par Monsieur le Maire lors de cette séance estimant que cet ajout aurait dû être voté à l'unanimité.

Il est signé séance tenante.

2 – TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Maire rappelle les taux d'imposition de 2020 qui étaient pour la Taxe Foncière Bâtie de 17.04% pour des produits reçus de 53761€ et la Taxe Foncière Non Bâtie de 46.12% pour des produits reçus de 6 180€ soit au total 59 941€. Il précise que suite à l'arrêt de la taxe d'habitation, la compensation nous a permis de percevoir 126 521€ contre 124 885€ l'année précédente. Il demande au Conseil Municipal s'il désire conserver les mêmes taux et propose de voter les taux suivants pour 2021 :

- Taxe Foncière Bâtie 17.04% avec un complément départemental de 21.54% soit 38.58%
- Taxe Foncière Non Bâtie 46.12%

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces taux compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale.

3 – RETROCESSION DE LA VOIRIE DU HAUT VILLAGE

Le Maire informe l'assemblée que le 05 novembre 2010, la SARL DU TRANNOIS a sollicité la rétrocession de la voirie et ses espaces publics, concernant le lotissement « Le Haut Village », à la commune de Morlincourt et que cette rétrocession a été acceptée par le Conseil Municipal par délibération en date du 07 novembre 2011.

Il précise que le dossier a été transmis à Maître Nicolas HUBAU, notaire à Noyon, qui ne l'a pas traité. A ce jour la voirie du Haut Village n'appartient pas à la commune. Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour régulariser cette situation, il faut avoir recours à la procédure de transfert d'office prévue à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme qui nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la rétrocession de la voirie du Haut Village et le déclenchement de la procédure de transfert d'office avec l'ouverture d'une enquête publique devant aboutir à l'intégration de cette voirie dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession de la voirie du Haut Village à la commune et accepte la mise à l'enquête publique de ce dossier.

4 – AVANCES AU SIRS

Monsieur FACHE, vice-président du SIRS informe l'assemblée que le SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Morlincourt- Varesnes- Pontoise-lès-Noyon a déposé un dossier de projet de socle numérique dans les écoles élémentaires du RPI qui pourrait être subventionné à 70%.

Le projet repose sur l'achat de 15 ordinateurs portables et d'une centrale pour un montant de 30 000.00€.

Dans l'attente de la réception de la subvention et afin de mandater la facture liée à ce projet, le SIRS demande une avance remboursable de 4 000.00€ à chaque commune du RPI.

Le Maire propose de faire cette avance de trésorerie de 4 000€ au SIRS et le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

5- PLUI

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi ALUR prévoit un transfert automatique des PLU vers les communautés de communes et qu'il doit donc se prononcer sur le transfert de cette compétence vers la CCPN.

Monsieur le Maire évoque le fait que nous avons un PLU au niveau communal, que ce dernier a été relativement onéreux et qu'il est récent.

Monsieur FORMONT explique que le PLUI rendrait caduque notre PLU et nous perdriions complètement la gestion de nos règles d'urbanisme au sein de notre commune.

Le Maire rappelle aux conseillers que pour que le transfert de la compétence PLUI soit acceptée il faut que 25 % des communes soient contres, représentant au moins 20 % de la population de la CCPN et donc que même si le vote de la commune de Morlincourt est contre, le transfert de cette compétence peut être accepté.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le transfert de la compétence PLU vers la CCPN

6 – SE60 ADHESION

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Thelloise a sollicité son adhésion au SE60 qui l'a accepté mais que cette adhésion nécessite une modification statutaire du SE60.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire du SE60 suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

7 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE DANS LES COMMISSIONS ET A LA REGIE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de Monsieur THOMAS. Il rappelle que ce dernier était régisseur pour la salle des fêtes et les étangs, et qu'il faut le remplacer.

Monsieur PICAUD se porte volontaire et le conseil accepte sa candidature à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part également de la démission de Monsieur MARTIN et qu'il faut le remplacer à la commission du SIRS dans laquelle il était titulaire.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, Monsieur Christophe FORMONT, suppléant au SIRS, se porte volontaire pour devenir titulaire et Monsieur Damien CAPY se présente comme suppléant.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'unanimité des membres présents à l'élection au scrutin public de cette commission et à l'issue du scrutin ont été élus à l'unanimité des membres

Membres Titulaires : Mr FACHE Olivier et Mr FORMONT Christophe

Membres Suppléants : Mr Damien CAPY et Mr PICAUD Christophe

8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les subventions allouées aux différentes associations en 2020 et présente toutes les demandes de subvention pour 2021. Il propose de voter les mêmes qu'en 2020. Après délibérations, les subventions votées et adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal pour les associations sont les suivantes : 500€ pour la Coopérative Scolaire, 300€ pour la Fédération de Chasse, 300€ pour le Rétro d'Arts, 100€ pour les Resto du Cœur et 100€ pour le Secours Catholique. Il rappelle que la subvention pour la Compagnie d'Arc de Morlincourt de 300€ a déjà été votée et que pour Solidarité Noyonnaise Epicerie Sociale, c'est selon la facture envoyée.

9 - AVENANT DE CONTRAT DE L'AGENT DE REMPLACEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent titulaire est revenu à son poste de travail, que l'école étant fermée à compter du 06/04, il n'y a plus lieu de prolonger le contrat de l'agent de remplacement.

10 - PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION, DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2020 ET DE LA COMMUNE 2020 PAR L'ADJOINT ET AFFECTATION DE RESULTATS

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil pendant que Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2020 de l'Assainissement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
recettes	6 500,97	10 139,39	16 640,36
dépenses	2 075,00	6 500,97	8 575,93
Déficits			
excédents	+ 4 425,97	+ 3 638,42	
résultat 2019			+ 8 064,39

REPORT EXCEDENT 2019: + **99 167,32€**- CLOTURE 2020: + **8 064,39€** -
 SOLDE au 31/12/2020 : + **107 231,71€**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2019 de l'Assainissement qui est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2020 par le Receveur visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2020 de la Commune :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
recettes	80 755,13	316 638,66	397 393,79
dépenses	31 352,92	259 501,38	290 854,30
Déficits			
excédents	+ 57 137,28	+ 49 402,21	
résultat 2019			+ 106 539,49

REPORT EXCEDENT 2019 : + **109 954,37€**- CLOTURE 2020 : + **106 539,49€**
 TRANSFERT A L'INVESTISSEMENT : - **41 204,72€** - SOLDE au 31/12/2019 : + **175 289,14€**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2020 de la Commune qui est adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2020 par le Receveur visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2020, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2020.

Après le vote Monsieur le Maire revient dans la salle de conseil.

11 - PRESENTATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET COMMUNE 2021

Après présentation par le Maire et discussion article par article, le budget primitif 2021 de l'Assainissement est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 18 280,00€
Recettes : 18 280,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 98 433,00€
Recettes : 98 433,00€

Après présentation par le Maire et discussion article par article, le budget primitif 2021 de la commune est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 384 363,00€
Recettes : 417 600,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 316 823,00€
Recettes : 316 823,00€

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de préparer l'organisation des élections départementales et régionales qui devraient avoir lieu le 13 et 20 juin prochain. Il rappelle que cette organisation devra tenir compte des conditions sanitaires et du fait qu'il y aura deux élections en même temps. Il propose de faire appel à des personnes volontaires qui ne sont pas au sein du conseil municipal afin de tenir les bureaux de vote avec les conseillers municipaux. Il leur demande de réfléchir afin d'apporter des réponses lors de la prochaine réunion.
- Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la dématérialisation des convocations depuis l'élection est devenue obligatoire sauf demande écrite de l'élu pour une convocation « papier » et qu'ils ont reçu leur première convocation dématérialisée pour la réunion de ce jour.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPN a reçu une nouvelle dotation de masques à usage unique par la Préfecture de l'Oise et qu'elle est destinée aux communes membres de la CCPN. La ville de Noyon, par solidarité, a fait part d'une partie de sa dotation de masques afin de renforcer celles des communes membres de la CCPN. Ces masques seront distribués aux habitants en situation de précarité.
- Mr le Maire informe les conseillers municipaux de la renonciation de la CCPN à la compétence des pouvoirs de polices spéciales en matière de circulation et de stationnement.
- Mr le Maire informe les conseillers municipaux que compte tenu des conditions sanitaires, la cérémonie du 8 mai se déroulera comme celle du 11 novembre dernier c'est-à-dire en comité restreint : le Maire, ses adjoints, les conseillers délégués et le porte-drapeau de la compagnie d'Arc.
- Mr le Maire fait savoir qu'un projet en matière de transition énergétique est en cours avec le changement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules LED et la pose de panneaux photo voltaïques sur le toit du local technique. Le SE60 est venu et a évoqué un système de location du toit avec la revente de l'électricité produite ou l'électricité serait utilisée par la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures.


Le Maire
Patrick LEFEBVRE
(OISE)